

Un nouveau service dans votre commune :

Un accueil gratuit pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien

Les collectivités locales et organismes publics s'engagent dans une démarche partenariale pour faciliter l'accès aux services publics aux citoyens :



J'établis mes papiers d'identité,
Je donne naissance,
Je perds un proche.



Je cherche un emploi,
Je prépare ma retraite,
Information jeunesse.



Je cherche à rembourser mes soins,
Je suis en situation de handicap,
Je prends soin de ma santé.



Je déclare mes impôts,
Je connais des difficultés financières,
Je fais face à un litige de consommation.



Je fais face à un litige ou un conflit,
Je suis victime d'une infraction,

Un accueil personnalisé à chaque situation

Deux animateurs accueillent le public lors de permanences administratives au sein des locaux des communes partenaires. La prise de rendez-vous est également disponible.

Ils répondent aux questions, aident à la complétude des dossiers, accompagnent le public dans ses démarches.

Les animateurs garantissent un service personnalisé et des réponses adaptées à chaque situation.

Des outils informatiques en libre accès

Des tablettes, une imprimante et un scanner sont mis à disposition afin d'effectuer vos démarches administratives en ligne.

Un accompagnement est possible sur l'utilisation des outils numériques.

Découvrez la carte des accueils administratifs

À l'aide de votre mobile ou tablette, scannez le QR code ci-contre pour accéder à la carte interactive des accueils administratifs.

